



communiqué

Date Le 22 mars 1985

No 34

Pour publication

CONVENTION SUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

Le très honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Suzanne Blais-Grenier, ministre de l'Environnement, ont annoncé aujourd'hui qu'une conférence diplomatique à Vienne a été couronnée de succès par l'adoption d'une Convention pour la protection de la couche d'ozone. Le représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, M. Allan Sullivan, a signé la Convention au nom du Canada.

M. Clark a déclaré " qu'il était significatif que le Canada ait joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette Convention. Cela témoigne clairement du désir du Canada de coopérer en vue de protéger l'environnement mondial pour toute l'humanité. "

La Convention engage les pays participants à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant de modifications de la couche d'ozone. Elle prévoit également la coopération internationale en matière de recherche, de surveillance, d'évaluation scientifique et d'échange de renseignements sur des questions relatives à l'état de la couche d'ozone.

La conférence diplomatique demanda également au Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à élaborer un protocole à la Convention qui prévoirait des mesures internationalement agréées "en

...2